

Port Autonome de Lomé
BP : 1225
Lomé- TOGO

P A L
DIRECTION
No. 4987
RECU 2010
REMI 24-11-10

Lomé, le 22 novembre 2010

Direction commerciale n° 420
KAAD/AA

Objet : Accord de classement

A l'attention du Contre-Amiral Fogan ADEGNON, Directeur Général



Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Port Autonome de Lomé bénéficie de l'Accord de Classement de la Banque Centrale, à hauteur de FCFA 4 012 Millions.

Le présent accord de Classement référencé E/55/10/2010 est classé A110 (ce qui veut dire que votre société est une excellente signature), et est valable jusqu'au 30 juin 2011. Il pourra à tout moment être révisé ou suspendu sur l'initiative de la Banque Centrale.

Afin d'éviter la suspension du présent accord, une demande de renouvellement devra être présentée à la Banque Centrale, sur la base des Etats financiers de l'exercice 2010 dès qu'ils seront disponibles, et au plus tard à la date d'expiration ci-dessus indiquée.

Tout évènement affectant la vie de la signature (modification des statuts, adoption des comptes annuels, décisions stratégiques des organes de gestion ou de décision etc..) doit être porté sans délai, à la connaissance de la Banque Centrale sous peine de suspension de l'accord de Classement.

Avec nos compliments, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO
DIRECTION COMMERCIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO